

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131219-2013_A266-DE
Date de télétransmission : 23/12/2013
Date de réception préfecture : 23/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A266

OBJET : Interventions économiques - Soutien à la Recherche et à l'innovation pour le transfert vers l'industrie : Cité des Energies/ zone d'accueil Entreprises et ENSAM ParisTech/pôle Enseignement - Recherche pour les énergies dé-carbonées

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JONES Michèle - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LUVERA Georges - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMI Helliott donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - DELOCHE Gérard donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DEVESA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean - LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude - LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis - MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges - MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PIERRON Liliane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile - BAUTZMANN Marcel - BENNOUR Dahbia - BERNARD Christine - BOUTILLOT Guy - CONTE Marie-Ange - CURINIER Erick - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DUPERREY Lucien - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - GUINDE André - LARNAUDIE Patricia - LOUIT Christian - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PIZOT Roger - PORTE Henri-Michel - POTIE François - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

06_2_01

CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Madame le Président

Co-rapporteurs : Roger PELLENC
Christian LOUIT

Thématique : Développement Economique et Emploi – Interventions économiques

**Objet : Soutien à la Recherche et à l'innovation pour le transfert vers l'industrie :
Cité des Energies/ zone d'accueil Entreprises et ENSAM ParisTech/pôle
Enseignement - Recherche pour les énergies dé-carbonées
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche et de soutien à l'Innovation pour le développement de filières industrielles en Pays d'Aix, la CPA souhaite accompagner encore plus loin les projets :

- en construction au sein et autour du Centre de recherche du Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) de Cadarache tels qu'ITER, le Réacteur Jules Horowitz, WEST ou la Cité des Energies. Dans ce cadre, il est proposé de réaliser une zone d'accueil des entreprises partenaires de Recherche et Développement (R&D) sur 15 à 20 ha, hors clôture du CEA et à proximité de la Cité des Energies,
- de modernisation du campus de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers ParisTech à Aix en Provence, par une participation financière à la création du pôle Enseignement-Recherche pour les énergies dé-carbonées, adossé à un partenariat ENSAM/CEATech-Cité des Energies.

Exposé des motifs :

La CPA souhaite au travers de sa politique de soutien à l'innovation accompagner le développement de filières industrielles avec l'implantation d'unités de production en Pays d'Aix et notamment dans le Val de Durance.

C'est pourquoi, elle s'est engagée fortement pour accompagner le développement du CEA en soutenant des actions de communication et d'échanges (forums, colloques, expositions) mais surtout en participant au financement d'ITER et de la Cité des Energies.

Elle a également toujours soutenu les projets portés par l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM ParisTech) d'Aix en Provence en raison de son rayonnement et de son impact sur la constitution des filières industrielles. Après avoir participé au financement de la plate forme INOVSYS, la CPA se doit de renforcer ce pôle en contribuant à la modernisation de l'ensemble du campus, compte tenu de la vétusté de certains bâtiments.

1 – Accompagnement du pôle de recherches appliquées sur le site de Cadarache

Pour rappel, la Cité des Energies est un lieu de regroupement de plates formes de Recherche et Développement (R&D) sur les énergies renouvelables avec, à ce jour, trois thématiques principales : le solaire, l'efficacité énergétique dans le bâtiment méditerranéen et les biocarburants de 2nde et 3^ème génération. Elle a vocation à accueillir les pilotes et démonstrateurs dans les domaines sus-indiqués. Le projet est également soutenu par l'Europe (FEDER), l'Etat (CPER), la Région PACA et les Départements des Bouches du Rhône et des Alpes de Haute Provence.

Pour les autres projets comme ITER ou WEST (évolution de l'outil de recherche TORE SUPRA en lien avec les besoins d'ITER) et le Réacteur Jules Horowitz (RJH), ce sont de nombreux liens avec les filières liées aux énergies bien sûr, à l'optique, à l'aéronautique, aux industries marines, aux TIC, etc...

En complément de ces outils de recherche fondamentale et appliquée et pour accroître leur rayonnement ainsi que leur effet de levier sur la constitution des filières industrielles, il est essentiel de pouvoir accueillir certaines entreprises à proximité du CEA.

En effet, celles qui auront signé un contrat de partenariat pour un programme de R&D avec le CEA, gagneront dans certains cas à être sur place pour optimiser leurs travaux et les échanges entre équipes de recherche.

Le choix pourra se porter sur une installation en propre ou sur la délocalisation d'une équipe projet dédiée à ce programme de R&D.

Cette proximité amplifiera l'effet induit des programmes de R&D pouvant ouvrir d'autres voies de développement non envisagées au départ ou même la création soit de start-up ou de spin-off (nouvelle entreprise créée à partir d'une organisation existante plus importante), soit d'unités industrielles nouvelles si le produit issu du programme de R&D est mature.

Ces nouveaux établissements ont eux vocation à s'implanter en Val de Durance, dans la mesure où la CPA et les communautés voisines comme par exemple la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon proposeront une offre foncière d'activités adaptée.

Conscients de cet enjeu, le CEA et la CPA ont décidé d'étudier ensemble la possibilité de créer un espace d'accueil (de 15 à 20 ha) pour les entreprises signataires de contrats de R&D, sur les terrains du CEA situés hors clôture et à proximité de la Cité des Energies. Les entreprises candidates à cette installation seront retenues après passage en comité de sélection composé de représentants du CEA et de la CPA.

Compte tenu de la volonté de l'Etat de ne pas céder des terrains dont le zonage dans lesquels les documents d'urbanisme autorisent l'installation d'activités nucléaires, ce qui est le cas du foncier de Cadarache, une opération d'aménagement classique n'apparaît pas réalisable.

Pour mettre en œuvre l'opération, il a donc été décidé d'étudier l'hypothèse d'un montage sous forme de bail emphytéotique entre le CEA et la CPA sur l'emprise totale de la future zone d'accueil.

La CPA se positionnerait alors comme aménageur. Elle mettrait à disposition les terrains ainsi viabilisés au fil des besoins, en contractant des baux à construction soit avec des entreprises directement intéressées à construire pour leurs besoins propres, soit avec un ou des promoteurs (centre d'affaire ou bureaux à la location).

Dans cette configuration, il nous faut donc bien identifier au préalable les conséquences pour la CPA d'un tel montage en termes opérationnels, juridiques et financiers.

Pour ce faire, il est proposé de lancer une consultation afin d'identifier un groupement d'experts en mesure de nous aider dans cette analyse et de nous accompagner dans la rédaction des baux, à savoir le bail emphytéotique avec le CEA

d'une part puis plusieurs types de baux à construction selon les différents cas de figure envisageables.

Un groupe de travail a d'ores et déjà été mis en place entre la CPA et le CEA, afin d'établir rapidement les conditions de faisabilité technique de ce projet.

Les aspects juridiques seront analysés dans un second temps, sur la base du retour d'expérience du CEA sur ces autres centres français (comme par exemple les sites de Marcoules et de Bordeaux) et surtout dès que nous aurons l'appui de consultants experts.

2 – Accompagnement de la modernisation de l'ENSAM Paris Tech d'Aix en Provence

L'école des Arts et Métiers ParisTech d'Aix en Provence participe efficacement au rayonnement de notre territoire, au delà du seul espace métropolitain, vers le grand quart sud-est. Elle est classée 1ère école d'ingénieur de la région PACA selon l'« Observatoire de l'emploi des ingénieurs » 22ème enquête IESF de mars 2011. Ce sont plus de 350 ingénieurs formés chaque année, tous cursus confondus et plus de 2000 ingénieurs Arts et Métiers impliqués dans la vie industrielle locale, dont 800 au sein des PME/PMI/ETI de la région.

Sa feuille de route stratégique comprend trois missions principales : formations d'ingénieurs, recherches technologiques, développement industriel visant l'innovation et l'entrepreneuriat.

L'ENSAM ParisTech d'Aix en Provence souhaite engager un programme pluriannuel de modernisation de son campus (3 ha) avec l'objectif d'une amélioration de la performance énergétique (démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises), autour de trois entités :

- un pôle Enseignement-Recherche des énergies dé-carbonées autour d'un partenariat ENSAM/CEATech-Cité des Energies (convention cadre signée le 19/11/13 à Grenoble) pour déployer une offre étendue en génie énergétique et une équipe de recherche technologique sur le stockage et la récupération d'énergie faible et moyenne puissance, dont le budget de réalisation est estimé à 3,8 M€ ;
- un pôle de médiation Scientifique, Technologique et Industrielle, outil pédagogique au service de l'ensemble des établissements des Arts et Métiers, du grand public et du monde socio-économique, dont un des objectifs est de favoriser l'émergence de projets communs avec les

entreprises innovantes, avec un budget en cours d'évaluation estimé en première approche entre 12 et 14 M€ ;

- la réhabilitation complète du Grand Amphithéâtre dont l'accès est interdit depuis 2005 pour des raisons de sécurité ; il sera le cœur des manifestations phares portées par l'Ecole ou par des acteurs extérieurs (cours magistraux, colloques, forums) avec une capacité de 250 places, pour un montant estimé à 2 M€.

Dans cette opération de modernisation, au-delà de la volonté d'ouvrir le campus sur la ville et de renforcer ses liens avec la recherche et l'industrie, l'ENSAM pourrait également rapatrier les équipes enseignantes et les élèves hébergés à ce jour dans le Pôle Méditerranéen de l'Innovation (PMI) de Bouc Bel Air dont les locaux appartiennent à la CPA.

Il pourra être éventuellement décidé de revendre ce bâtiment, une fois libéré, ce qui permettrait dans cette hypothèse à la CPA de couvrir tout ou partie de sa participation au financement de la modernisation du site de l'ENSAM Paris Tech à Aix en Provence.

Le pôle Enseignement-Recherche pour les énergies dé-carbonées regroupera l'ensemble des formations en génie énergétique : 3ème année du cycle ingénieur AM (efficacité énergétique, matériaux pour l'énergie) et Mastères spécialisés délivrés à Bouc Bel Air et Bastia (Conception d'habitats durables, énergies renouvelables, sécurité nucléaire). Au total, ce sont plus de 100 étudiants niveau Bac + 5 ou + 6 qui en bénéficieront chaque année.

Il s'agira aussi de développer la plateforme IM3E (Ingénierie de la maîtrise d'énergie et de l'efficacité énergétique) composée de démonstrateurs destinés à l'enseignement pratique : pile à combustible, photovoltaïque, éco-générateur stirling, éolienne. Le partenariat avec la Cité des Energies se concrétisera par des échanges entre les équipes de recherche et les étudiants, avec des cours appliqués dispensés au sein de l'ENSAM et des mises en situation au sein des plates formes de Cadarache. De plus, dès 2015, une filière de formation en alternance en génie électrique pourra être proposée.

Une équipe de recherche technologique dédiée au stockage et à la récupération d'énergie faible et moyenne puissance sera mise en place progressivement dans les domaines liés à : la mécanique, l'hydraulique, l'air comprimé, l'hydrogène, la thermique,...

Ce projet sera hébergé au sein du « bloc sciences », bâtiment de 2700 m² construit dans les années 60. Ce dernier fera l'objet d'une importante réhabilitation visant un

gain de 30 % sur la consommation d'énergie, avec des performances minimales requises pour une série de composants modifiés par les travaux de rénovation. L'objectif sera de répondre aux principes de la RT 2012, voire d'obtenir une labellisation « Bâtiment Basse Consommation 2012 » ou même « énergie positive 2020 », après analyse des coûts induits.

La déclinaison précise du projet en termes de travaux, d'équipements et de contenu pédagogique sera également établie en partenariat avec les équipes de CEATech-Cité des Energies.

Il est donc proposé, en lien avec la politique de soutien à l'Enseignement Supérieur et la Recherche et celle en faveur de l'innovation, en particulier de la Cité des Energies, de participer au financement de l'ensemble de ce programme de modernisation, le niveau global de cette participation reste à fixer à l'issue des évaluations de coût à finaliser par l'ENSAM d'une part et des tours de table à venir dans le cadre des négociations relatives au Contrat de Plans Etat - Région 2014 - 2020 d'autre part.

Toutefois et afin de permettre l'engagement rapide de la phase 2014 / 2015 des travaux concernant la réhabilitation des bâtiments qui constitueront le pôle Enseignement-Recherche pour les énergies dé-carbonées, il est proposé de s'engager auprès de l'ENSAM sur une participation de 1,5 M€ sur un montant estimé à 2 M€.

Ceci constituerait un signal fort de la volonté de notre collectivité de porter le lancement de cette opération stratégique de modernisation.

Ce premier engagement fera l'objet d'une convention de partenariat entre l'ENSAM Paris Techn CEA Technicité des Energies, Capénergies et la CPA.

Cette convention mentionnera la possibilité d'une intervention complémentaire de la CPA du même montant que la précédente mais qui ne pourra être rendue définitive qu'au vu des partenariats financiers dégagés à l'issue des tours de tables organisés dans le cadre du CPER auprès des financeurs tels que l'Etat, la Région, le CG 13 et le FEDER.

La CPA s'assurera, à ce stade que sa participation, ramenée au volume global des investissements réalisés par l'ENSAM, n'excède pas les taux habituellement pratiqués.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-1-1 et L 1511-3 ;

VU la délibération n°2011_A143 du Conseil communautaire du 3 novembre 2011 relative au financement du programme 1 : bâtiment de préfiguration de la Cité des Energies ;

VU la délibération n°2013_A036 du Conseil communautaire du 28 mars 2013 relative financement du programme 2 : équipements de R&D mutualisés pour la Cité des Energies ;

VU l'avis de la Commission du Développement Economique du 13 novembre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 5 décembre 2013;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe d'une participation financière de la CPA au projet de modernisation du campus de l'ENSAM ParisTech à Aix-en-Provence,
- **DIRE** qu'une subvention d'équipement de 1,5 M€ sera accordée à l'ENSAM Paris-Tech, pour la part de ce programme portant sur les années 2014 / 2015,
- **DIRE** qu'une convention de partenariat sera élaborée et proposée à un prochain Conseil afin de fixer les modalités de détermination de l'engagement financier de la CPA sur la globalité de l'opération de modernisation de l'ENSAM Paris Tech,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à engager les discussions avec le CEA pour parvenir à un accord sur la mise en œuvre opérationnelle de la zone d'accueil Entreprises;
- **APPROUVER** le lancement d'une consultation afin de désigner un groupement d'experts pour accompagner la C.P.A. dans le montage opérationnel de la zone d'accueil Entreprises ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet ;

OBJET : Interventions économiques - Soutien à la Recherche et à l'innovation pour le transfert vers l'industrie : Cité des Energies/ zone d'accueil Entreprises et ENSAM ParisTech/pôle Enseignement - Recherche pour les énergies dé-carbonées

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	115
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



23 DEC. 2013